

3 QUESTIONS À...

Carole LAMOTTE, infirmière libérale installée à Montbazens (Aveyron) et Présidente de l'Union Régionale des Professionnels de Santé Infirmiers Libéraux d'Occitanie.

« La grippe tue encore en 2022. Il est essentiel de se vacciner, pour se protéger soi, mais aussi ses proches »

Comment les infirmières et infirmiers libéraux d'Occitanie participent-ils à la nouvelle campagne de vaccination antigrippale ?

Les infirmiers libéraux comptent parmi les professionnels de santé les plus représentés sur l'ensemble du territoire. En Occitanie, nous sommes en effet 15 000 infirmières et infirmiers en activité. Nous sommes présents partout en région et sommes en capacité de porter un message de prévention auprès de chacun et chacune de nos patient-es, mais aussi de leur entourage. Une spécificité de taille, nous agissons sans file active, un coup de fil et le rendez-vous est posé ! En résumé on ne renonce pas aux soins quand on est entendu.

Dans le cadre de la campagne de vaccination antigrippale qui démarre actuellement, nous encourageons donc nos patients, en particulier les plus fragiles, à se faire vacciner car, hélas, la grippe tue encore en 2022. Il est donc essentiel de tout faire pour se protéger. C'est même une nouvelle définition de la solidarité, car il en va de notre responsabilité collective de préserver ses proches les plus fragiles. Je pense bien sûr à nos aînés, mais aussi aux enfants en bas âge, aux femmes enceintes, aux personnes souffrant de pathologies lourdes...

De nombreux cabinets infirmiers ont par exemple mis en place des permanences spécifiquement dédiées à la vaccination contre le virus de la grippe. Au décours d'une visite au sein de nos cabinets ou lors de nos tournées, nous sommes bien sûr aussi très nombreux à questionner nos patients sur la date de leur dernier vaccin antigrippal et à les interroger sur les raisons d'une éventuelle réticence. Nous sommes, certes, autorisés à administrer le vaccin à toutes les personnes âgées de 16 ans et plus, mais on ne force pas la main pour autant. L'essentiel pour nous, est que chacun décide en conscience, conseillé par un professionnel de santé de confiance. C'est pourquoi d'ailleurs une grande part de notre action consiste à écouter, pour mieux agir ensuite.

Vous êtes à l'initiative d'une grande campagne d'information en région.

Les infirmiers libéraux rassemblés au sein de notre URPS, ont en effet souhaité relayer ce message de santé publique qui rappelle que nous aussi, on vaccine ; et qui met l'accent sur cette nouveauté 2022 : nous sommes désormais autorisés à administrer, sans ordonnance ni prescription médicale préalable, 15 vaccins présents au calendrier vaccinal. Et cela, à tout individu âgé de plus de 16 ans. C'est une décision forte car en facilitant ainsi le chemin vaccinal, on touche de nombreux publics qui, faute de temps, de médecin traitant, d'accès rapide à un professionnel de santé, et même de mobilité (je pense à nos aînés et aux résidents de zones rurales), n'auraient pas nécessairement eu accès à un vaccin pourtant bénéfique pour leur santé. C'est pourquoi nous avons fait paraître, en pleine page, dans de nombreux journaux de la région comme Midi Libre ou La Dépêche, un appel collectif à se vacciner contre la grippe saisonnière et à laisser les infirmiers libéraux faire ce qu'ils savent faire de mieux : prendre soin de vous.

La campagne de vaccination antigrippale se double d'une autre campagne, qui cible cette fois le virus de la Covid-19. Allez-vous y participer ?

Depuis les premiers jours de l'épidémie de Covid-19, et depuis l'apparition du tout premier variant, les infirmiers libéraux ont fait partie des premiers de cordée. Maintenant que la vaccination est organisée et mise en œuvre, il aurait été impensable que les infirmiers libéraux n'y participent pas. Cela, pour les mêmes raisons qui font notre force sur le sujet de la grippe : des compétences certifiées sur le champ vaccinal et un accès direct à la population, sur tous les bassins de vie. Vous savez, pour tout un tas de raisons légitimes et/ou personnelles, la vaccination peut éveiller chez certains patients des craintes, des appréhensions. Le contact humain qui caractérise la relation avec l'infirmière libérale, celle qu'on connaît bien car on la voit circuler tous les jours dans le quartier, permet d'ouvrir le dialogue et d'instaurer un climat de confiance propice à la réflexion.

Nous procédons d'ailleurs, et c'est un exemple flagrant du degré d'accompagnement que proposent les infirmières et infirmiers libéraux, à un suivi attentif du calendrier vaccinal de nos patients les plus fragiles en les alertant sur la nécessité de programmer une dose de rappel. Car si le Covid ne fait plus forcément la Une des journaux chaque matin, il fait hélas partie de notre quotidien et continue de faire des ravages.

Les infirmiers libéraux sont donc aussi au rendez-vous sur ce terrain-là.

LA LISTE DES VACCINS ADMINISTRÉS PAR LES INFIRMIERS LIBÉRAUX

Primo-vaccination ou rappel, votre infirmière libérale vous vaccine, sans prescription médicale, contre la grippe saisonnière, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la coqueluche, mais aussi contre les papillomavirus humains, les infections invasives à pneumocoque, les hépatites A et B, les méningocoques (A, B, C, Y et W) et la rage. Et désormais aussi contre le virus de la Covid-19.

